Procédure

La Direction des services professionnels vous a enregistré au:

«Registre des demandes médicales anticipées» et vous achemine votre «Code secret» que vous utiliserez dès la réception du message de la RAMQ.

Vous recevrez de la RAMQ par courriel ce message pour créer votre compte à partir du lien créer votre compte personnalisé transmis:

<sysadm@ramq.gouv.qc.ca> De: <votre adresse courriel.> A :

Date: 2016-06-21 14:36

« Demande d'accès aux services en ligne de la Régie de l'assurance Objet:

maladie du Québec »

Madame / Monsieur

Centre intéaré de santé

> Nous vous invitons à créer un compte pour accéder aux services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce compte vous permettra d'accomplir certaines tâches de manière électronique.

Pour créer votre compte, ayez en main le code secret que votre représentant vous a transmis.

### IMPORTANT d'utiliser le lien personnalisé de la RAMQ

# <u>Créer un compte</u> (lien personnalisé)

Meilleures salutations,

L'équipe de la sécurité du Service du traitement et de la sécurité opérationnelle

#### Régie de l'assurance maladie du Québec

Veuillez ne pas répondre à ce courriel.

Les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus et ne recevront donc aucune réponse.

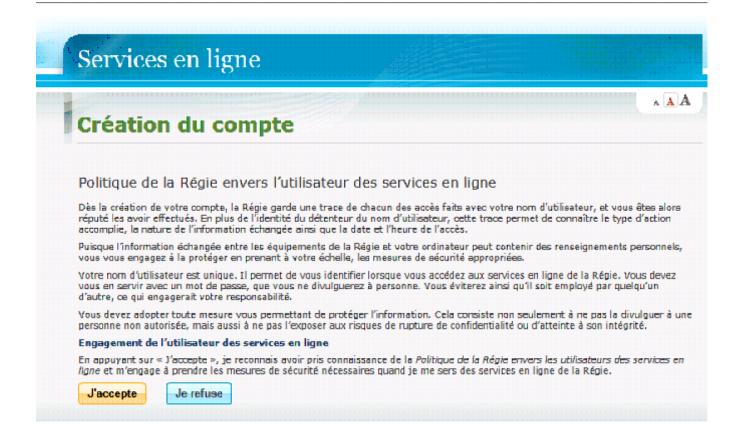
Procédure 

– Création du compte pour accéder au registre des DMA de la RAMQ

# 1. Création de votre compte personnel

Lien:

Votre lien «Créer votre compte» personnalisé reçu de la RAMQ



### 1.1. Cliquez sur « J'accepte».

La fenêtre ci-dessous apparaîtra.

# 2. Création du compte

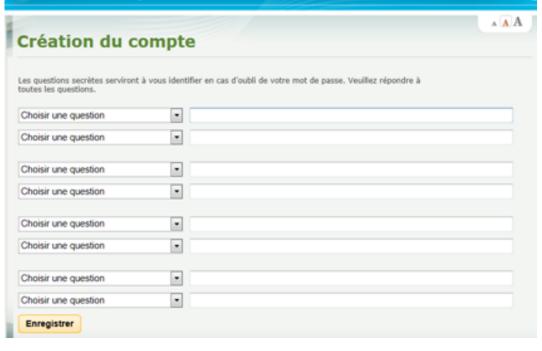
- 2.1. Inscrivez votre code secret reçu par la DASP
- 2.2. Nom d'utilisateur = votre adresse courriel
- 2.3. Mot de passe (voir instructions)
- 2.4. Confirmation de votre mot de passe
- 2.5. Cliquez sur étape suivante

Code secret	•
Le code secre	t vous a été transmis par votre représentant. ateur*
	sateur doit prendre la forme d'une adresse de courriel spondance ne sera envoyée à cette adresse de courrie e <sup>¢</sup>
Confirmer le	not de passe*
Annuler	Étape sulvante

Procédure : création de votre compte aux DMA 31 août 2016

2.6

# Services en ligne



# 3. Pour accéder aux «Services en ligne»

3.1. Cliquez sur le «Registre des directives médicales anticipées»



# 4. Inscrivez le n° d'assurance maladie de l'usager

Vous pouvez consulter le dossier de l'usager.



Procédure : création de votre compte aux DMA 31 août 2016

 Vous accédez directement aux «Services en ligne» en cliquant sur le lien suivant : https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/AGS/YR/YRM\_GestAuthn/YRM1\_V4Authn\_iut/IntrfAuth.aspx



- 1.1. Inscrivez votre nom d'utilisateur qui correspond à votre adresse courriel
- 1.2. Inscrivez votre mot de passe

# 2. Inscrivez le n° d'assurance maladie de l'usager

Vous pouvez consulter le dossier de l'usager



Procédure : création de votre compte aux DMA 31 août 2016

# Autre possibilité d'accès

- 1. Vous pouvez aussi accéder au «Registre des DMA» en cliquant sur le lien suivant : http://www.ramg.gouv.gc.ca/fr/Pages/accueil.aspx
  - 1.1. Cliquez sur «Professionnels»



2. Cliquez sur «Services en ligne»



Procédure : création de votre compte aux DMA 31 août 2016



- 2.1. Inscrivez votre nom d'utilisateur qui correspond à votre adresse courriel
- 2.2. Inscrivez votre mot de passe

# 3. Inscrivez le n° d'assurance maladie de l'usager

Vous pouvez consulter le dossier de l'usager.



Procédure : création de votre compte aux DMA 31 août 2016